

Les mardis du Groupe PLR

Mesdames, Messieurs,

Le Groupe PLR au Grand Conseil fait de la politique avec conviction et passion. Tous les mardis, les libéraux-radicaux livrent bataille dans l'arène du Palais de Rumine contre les projets étatisants, les nouvelles ponctions salariales, le populisme ambiant et les idéologies excessives. Il défend les libertés individuelles, prône la cohésion et met en avant l'innovation.

Quelques éléments des séances des **12 et 19 janvier et du 2 février** sont à relever :

En route pour une réglementation cantonale sur les taxis

Le postulat des députés PLR Mathieu Blanc et Marc-Olivier Buffat « [Pour une loi/réglementation cantonale du service de transport de personnes](#) », déposé en août 2015 suite à l'arrivée d'UBER dans notre canton, est passé en plénum sans grands encombres le 19 janvier et a été renvoyé au Conseil d'Etat. Le rapport de la commission chargée d'étudier le postulat était très positif. Les commissaires « sont d'accord de reconnaître que le système actuel n'est plus satisfaisant, car il existe une multitude de règlements communaux non articulés et non adaptés à l'offre actuelle » (cf. le [rapport de la commission](#)). Un constat partagé par le Conseil d'Etat. Devant le plénum, le conseiller d'Etat Philippe Leuba a en effet invité les députés à accepter le rapport de la commission et à renvoyer le postulat au Conseil d'Etat, arguant que ce dernier était justement en train de mener des réflexions pour adapter la législation des taxis aux réalités d'aujourd'hui. Si les voyants sont au vert, rien n'est encore joué. Affaire à suivre.

Mariage et sites d'exception font bon ménage

Nous en parlions au mois d'août dernier : l'interpellation du député Jean-Marie Surer « [A quand la fin des "mariages d'exception" ?](#) » a obtenu [sa réponse du Conseil d'Etat](#). Alors que notre canton est l'un des seuls parmi nos voisins à offrir la possibilité aux couples de se marier civilement dans des lieux dits « d'exception », le Conseil d'Etat avait opéré fin 2014 un « rétropédalage », pour reprendre les termes du postulat, diminuant ainsi le nombre de samedis où ces mariages peuvent être célébrés. Passant de 4 à 2. Le postulat demandait au Conseil d'Etat de réagir et de revenir à la situation initiale. Le Conseil d'Etat a mis en place des mesures et demandé dans le budget 2016 de créer 2.5 ETP de plus à l'Etat civil et d'engager les officiers retraités à la rescousse, le temps d'engager du nouveau personnel. Pour financer la mesure, le prix de ces mariages d'exception a été doublé. Cela permettra de passer de 2 à 3 samedis. C'est bien, résumait Jean-Marie à la tribune, mais on peut encore aller plus loin et revenir à 4 samedis par mois. Ce qui nécessiterait, selon le Conseil d'Etat, la création de 5 ETP en tout, soit l'équivalent de 500'000 francs par an. La solution pour couvrir les frais : augmenter encore le forfait pour ces mariages d'exception, propose Jean-Marie. Nous verrons jusqu'où l'idée fera son chemin.

LEO et certificats : au tableau, on veut des explications !

Le député Nicolas Croci Torti a déposé une interpellation questionnant la LEO : « [Examens de certificat de fin de la scolarité obligatoire : beaucoup de questions en suspens concernant les élèves au bénéfice d'un programme personnalisé](#) ». Les directions d'établissements sont dans le flou : elles ne savent pas comment articuler les examens de certificats avec les élèves relevant de la pédagogie spécialisée ou en situation particulière. C'est que la volée qui terminera bientôt son cursus scolaire sera la première « estampillée » PLR, comme le dit si bien Nicolas Croci Torti. Les rouages de la machine LEO ne sont donc pas encore bien huilés. La problématique est complexe, mais nous pouvons la résumer ainsi : pour être certifié, un élève ne doit pas avoir été dispensé du français, des mathématiques ou de l'allemand. D'où l'une des questions posées par le député PLR : que faire des élèves pour qui l'apprentissage de l'allemand n'est pas possible (problèmes logopédiques, arrivée très tardive dans le cursus scolaire, etc.) ? Ces enfants pourront-ils un jour être certifiés ? Le Conseil d'Etat a trois mois pour y répondre.

A noter que la séance du Grand Conseil du 26 janvier 2016 a été annulée en raison « du manque d'objets à traiter ». La présidente du Grand Conseil a également précisé que cette situation risquait de se reproduire en février...

Objets PLR déposés les 12 et 19 janvier et le 2 février 2016

- **Détermination**
 - o Philippe Grobéty sur la réponse du Conseil d'Etat à son interpellation - [Application de la LEO et de Harnos. nouveaux reports de charge du canton vers les communes ?](#)
- **Interpellations**
 - o Catherine Labouchère et consorts - [Prévention et traitement du surpoids et de l'obésité chez les jeunes : comment les rendre plus efficaces ?](#)
 - o Nicolas Croci Torti et consorts - [Examens de certificat de fin de la scolarité obligatoire : beaucoup de questions en suspens concernant les élèves au bénéfice d'un programme personnalisé.](#)

...A mardi, dans trois semaines.

Laurine Jobin

Groupe PLR

groupe@plr-vd.ch

PLR.Les Libéraux-Radicaux Vaud

Secrétariat général

Place de la Riponne 1

1005 Lausanne

T: 021 323 72 78

F: 021 320 60

www.plr-vd.ch